

20 juillet 2015, 19 heures

Conseil d'administration

Ordre du jour version #2

1. Demande de Y Laporte
 2. Correspondance de Serge Léonard de la ville de Mont-Tremblant
 3. Diffusion du code d'éthique
 4. Page web
 5. Formations
 6. Assurance du terrain de l'association
 7. Nomination et début mandat de Monsieur André Béland
 8. Analyse d'eau
 9. varia
-

Procès verbal

Etaient présents:

Claudette Richer

Jocelyne Béland

Mélanie Dillon

Lise Desrochers

Maurice Giroux

Pierre Francoeur

1. À la demande de M. Yanick Laporte de se joindre au conseil d'administration suite à la démission de Mme Gosselin
 - * Considérant sa défaite d'élection à l'assemblée générale
 - * Considérant que le proposeur (Michel Sicotte) n'était pas membre en règle de l'association
 - * Considérant le conflit d'intérêt apparent de M Laporte
 - * Considérant que rien aux actuels règlements généraux appui sa demande Il est refusé à l'unanimité la demande de M. Laporte.

2. La correspondance de M. Serge Léonard n'étant pas claire, il est suggéré une rencontre avec ce dernier afin de bien saisir les rôles et responsabilités de tous et chacun. Il est clair que l'association a reçu un mandat clair de faire respecté

son nouveau code d'éthique. M Francoeur nous revient avec une rencontre spéciale à la ville avec Mme Barrette, le chef de police et M. Léonard.

3. Le code d'éthique sera envoyé à chacun des résidents personnellement. Un affichage dans les vitrines sera aussi fait. Jojo s'occupe de cette diffusion.
4. Page web ; Mélanie confirme que son fils nous assure que est ok dans la structure du site. Il reste donc à prendre le contrôle et de faire ; a mise à jour. Lise et Jojo s'Occupe de la mise à jour du site.
5. 2 formations sont offertes à l'association une le 7 août sur une autre en octobre. Lise affirme avoir de l'intérêt.
6. Maurice est entré en contact avec Insurance Land. Peut de cie accepte d'assurer un terrain vacant. Le coût est de 500\$ par année. Il est proposé par Maurice et appuyé par Claudette l'achat d'une police d'assurance responsabilité pour le terrain, achat d'un cadenas avec clé sans reproduction, l'ajout d'une pancarte restrictive sur le terrain suite à la réception d'un avis légal.
7. La nomination de M André Béland sera effective 1^{er} jour du mois suivant la démission de Mme Gosselin soit le 1^{er} août 2015.
8. Karl Mansour a remis la boîte de prélèvement à Lise. Il semble que des outils soient manquants. Maurice a communiqué avec le RSVL. Lise s'occupe de faire suivre la résolution nommant les nouveaux membres du conseil d'administration au RSVL pour leur dossier.
9. Varia
10. Levée de l'assemblée par Claudette et Mélanie.